



Le d'
Le d'Argent

LIVRET D'ACCUEIL

 **01.60.58.58.60**



ehpadlefieldargent.fr



accueil@lefieldargent.fr



217 Rue du Docteur Schweitzer
77480 BRAY SUR SEINE



LE FIL D'ARGENT

MADAME, MONSIEUR,

Le Président du Conseil d'Administration, la Direction et l'ensemble du Personnel, vous souhaitent la bienvenue.

Ce livret d'accueil est destiné à vous informer et à vous permettre, ainsi qu'à vos proches, de mieux connaître l'établissement.

L'EHPAD défend des valeurs humaines, et nous nous attacherons à préserver votre autonomie, vos droits et votre dignité, tout en conciliant les besoins individuels avec la vie collective et les impératifs de gestion et de sécurité.

Nous serons à l'écoute de vos besoins, et nos efforts tendront grâce à vos suggestions, vers une amélioration constante de nos prestations.

SOMMAIRE

4 L'ÉTABLISSEMENT

- 4 La situation géographique
- 4 Le statut juridique
- 5 Le public accueilli
- 5 Les instances
- 5 La Direction

6 L'ESPACE DE VIE ET LE QUOTIDIEN

- 6 Les chambres
- 7 Le wifi
- 7 Le linge
- 7 Le courrier
- 7 Le salon de coiffure
- 8 Les biens et les objets de valeur
- 8 Le culte
- 8 Les animaux
- 8 - 9 La restauration
- 9 La communication avec les proches

10 L'ENTRÉE DANS L'ÉTABLISSEMENT

- 10 Le dossier
- 10 La visite de pré-admission
- 10 L'admission
- 11 Les frais de séjour
- 11 Les aides financières

11 LES DROITS DU RÉSIDENT

- 11 La Confidentialité et respect de la vie privée
- 12 La liberté d'aller et venir
- 12 La personne de confiance
- 12 Le référent familial
- 12 Le règlement général sur la protection des données RGPD
- 12 La personne qualifiée

13 LA SANTE

- 13 Le médecin coordonnateur
- 13 Le cadre de santé
- 13 Le psychologue
- 13 Le psychomotricien
- 13 L'équipe soignante
- 14 Les soins de nursing
- 14 Le projet de vie individualisé et le projet de soins
- 14 Le pôle d'activité et de soins adaptés
- 15 L'animation
- 15 Le sport adapté
- 15 L'espace Snoezelen
- 16 Les autres soins
- 16 La prise en charge de la douleur
- 16 Le libre choix de médecin traitant
- 16 Les intervenants extérieurs
- 16 Les espaces thérapeutiques

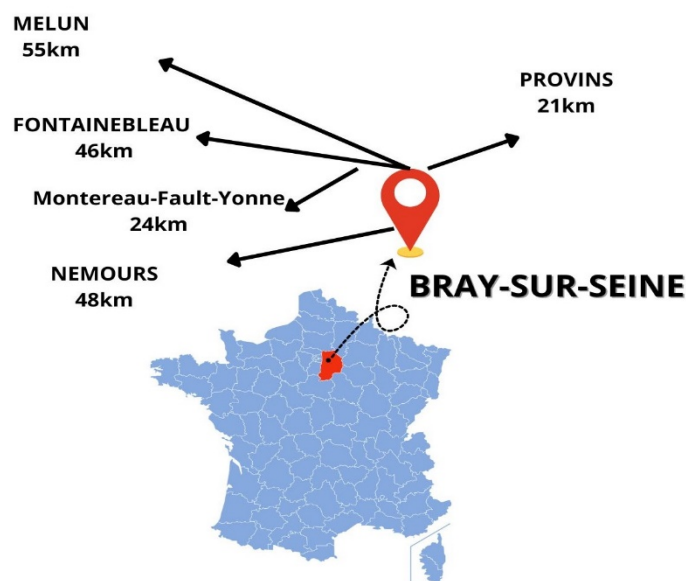
L'ÉTABLISSEMENT

SITUATION GÉOGRAPHIQUE

« Le Fil d'Argent » est situé au cœur de la ville de Bray sur Seine, commune de Seine et Marne à proximité de l'Aube et de l'Yonne.

Bray sur Seine se trouve à environ 80 kms de Paris, 20 kms de Provins et de sa Cité Médiévale et à 25 kms de Sens. La gare la plus proche, Longueville, est à environ 10 kms et l'axe autoroutier le plus proche est l'A5.

La ville dispose de toutes les commodités, et un marché animé est organisé tous les vendredis.



LE STATUT JURIDIQUE

Le Fil d'Argent est un établissement public de santé possédant le statut d'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (E.H.P.A.D.). Il relève de la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et de l'article L312-1 alinéa 6 du Code de l'action sociale et des familles.

L'établissement est signataire d'une Convention avec le Président du Département de Seine et Marne et l'Agence Régionale de Santé.

Le Fil d'Argent est membre du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) Provins Est Seine et Marne.

LE PUBLIC ACCUEILLI

Le Fil d'Argent accueille des personnes à partir de 60 ans (sauf dérogation). L'établissement est habilité à 100% à recevoir les bénéficiaires de l'aide sociale et de l'allocation personnalisée à l'autonomie (A.P.A.).

LES INSTANCES

Le Conseil d'Administration

Cette instance décisionnelle, définit la politique générale de l'établissement et délibère sur des points tels que le projet d'établissement, le budget, les tarifs et le règlement de fonctionnement. Il est présidé par le Maire de Bray sur Seine. Deux représentants des personnes accueillies y siègent.

Le Conseil de la Vie Sociale

En EHPAD, le décret n°2004-287 du 25 mars 2004 modifié par le décret 2022- 688 du 25 avril 2022 décrit le fonctionnement du Conseil de la Vie Sociale.

Cette instance consultative donne son avis et fait des propositions sur toute question relative au fonctionnement de l'établissement. Elle est composée de représentants élus des résidents, de représentants des familles, de bénévoles, de représentants de l'établissement et d'un représentant de la ville de Bray sur Seine. Toute personne souhaitant faire des suggestions peut être invitée à participer au Conseil de la Vie Sociale.

Le Comité Social et Economique

C'est une instance représentative du personnel qui a pour but d'associer les agents hospitaliers à la gestion de l'établissement. Le CSE est obligatoirement consulté pour toutes les décisions ayant une incidence sur le fonctionnement et sur l'organisation de l'établissement et sur les conditions de travail.

LA DIRECTION

L'EHPAD est dirigé par un Directeur nommé par le Ministère de la Santé. Son rôle est d'assurer la gestion administrative, financière et technique de l'établissement. Il exécute les décisions prises par le Conseil d'Administration.

L'ESPACE DE VIE ET LE QUOTIDIEN

L'établissement compte 90 chambres individuelles. Le bâtiment s'organise sur trois niveaux. Chaque étage bénéficie d'un salon, d'une salle à manger, de salles de soins.

Des espaces sont réservés aux activités manuelles et récréatives ainsi qu'à la détente.

Une équipe d'animation s'occupe des activités artistiques et culturelles et propose des sorties, des journées à thèmes et des ateliers.

Plusieurs jardins sont à dispositions des résidents et des familles.



LES CHAMBRES

Les chambres disposent toutes d'un lit médicalisé avec chevet, d'une table et d'une chaise, d'une armoire avec étagères et penderie, d'un cabinet de toilette ou d'une salle d'eau, d'un appel malade, d'une prise TV et d'une prise téléphone.

Chaque résident a la possibilité de personnaliser la chambre (photos, bibelots etc...) dans la limite de la surface et de l'accessibilité de la chambre, et en tenant compte des impératifs de sécurité.



LE WIFI

L'établissement est équipé d'un réseau wifi. Les résidents peuvent se connecter à internet gratuitement depuis leur chambre. Le code d'accès est à demander à l'accueil.

LE LINGE

L'ensemble du linge est entretenu par nos soins. Le linge de maison est fourni par l'établissement.

Le trousseau nécessaire vous sera remis avec le contrat de séjour.

L'établissement est équipé d'un système d'identification du linge par puce électronique. Le puçage du linge est réalisé par nos soins.

LE COURRIER

Les résidents qui le souhaitent peuvent disposer d'une boîte aux lettres située à l'entrée. Le courrier est distribué chaque jour, sauf le week-end. Le résident peut déposer à l'accueil le courrier qu'il souhaite envoyer.



LE SALON DE COIFFURE

Les résidents peuvent bénéficier de services de coiffure. Les tarifs pratiqués par les coiffeuses sont affichés dans le salon.

LES BIENS ET LES OBJETS DE VALEUR

L'EHPAD peut mettre à la disposition du résident un coffre personnel.

LE CULTE

Le culte peut être pratiqué librement selon les convictions de chacun.

LES ANIMAUX

Les chiens des visiteurs sont les bienvenus. Ils doivent être tenus en laisse pour la sécurité de tous.

LA RESTAURATION

La préparation des repas est entièrement réalisée sur place. Les menus sont élaborés par le chef cuisinier et une diététicienne.

Le principe de l'équilibre nutritionnel des personnes âgées est respecté ainsi que leurs habitudes alimentaires. Il est tenu compte des produits disponibles selon les saisons et les plats sont essentiellement réalisés à base de produits frais.

Les régimes alimentaires, médicalement prescrits sont respectés sous la responsabilité des médecins et du service infirmier.

Les cuisiniers sont formés à l'élaboration et à la présentation des textures modifiées.

En parallèle une commission des menus se réunit régulièrement pour évaluer la qualité des repas servis. Cette instance est composée de résidents, de familles, des cuisiniers et de représentants du personnel.



L'établissement applique la méthode H.A.C.C.P. dont le but est de prévenir les risques sanitaires liés à la restauration collective.

Les résidents peuvent recevoir leurs proches pour déjeuner.



LA COMMUNICATION AVEC LES PROCHES

Le site internet de l'établissement présente l'actualité de l'établissement : animations, menus, événements, etc...

Des appels vidéo peuvent également être organisés avec les proches sur rendez-vous.

L'ENTRÉE DANS L'ÉTABLISSEMENT

Toutes les admissions sont précédées d'une visite de pré-admission.

LE DOSSIER

Toute personne qui envisage une admission au sein de la structure doit déposer un dossier de préadmission qui peut être téléchargé (cerfa n° 14732-03).

Ce dossier comprend notamment des informations d'ordre administratif et financier ainsi qu'un questionnaire médical et la grille AGGIR (outil d'évaluation de la dépendance). Ces derniers doivent être remplis, datés et signés par un médecin. Après réception du dossier complet, la visite de pré-admission peut être programmée.

LA VISITE DE PRÉ-ADMISSION

Ce premier contact permet à la commission de pré-admission de rechercher le consentement du futur résident afin de faciliter son adaptation au sein de l'établissement. Cette visite a également pour but de présenter la structure et son organisation.

L'équipe pluridisciplinaire se concerta afin de valider ou d'invalider la demande d'admission puis vous informe de la décision prise. Le futur résident ou son référent est avisé lorsqu'une place est disponible. Le dossier d'accueil est alors remis au résident ou à son représentant légal.

L'ADMISSION

Les admissions se font en début d'après-midi.

La famille peut anticiper l'entrée et apporter auparavant les objets ou vêtements de la personne accueillie.

LES FRAIS DE SÉJOUR

Les tarifs d'hébergement et de dépendance sont fixés par arrêté du Président du Département de Seine et Marne sur proposition du Conseil d'administration et sont révisés chaque année.

Les tarifs comprennent l'hébergement complet du résident, logement, repas, entretien du linge, produits d'incontinence et l'aide et l'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne ainsi que les prestations d'animation. Les prix sont annexés au contrat de séjour.

Les frais d'hébergement sont payables à terme à échoir chaque mois.

Si le degré de dépendance du résident correspond au GIR 1-2 ou 3-4, celui-ci peut constituer un dossier de demande d'allocation personnalisée à l'autonomie (APA) à retirer auprès de la mairie de son précédent domicile.

LES AIDES FINANCIÈRES

Les usagers peuvent faire la demande d'une aide au logement auprès de la CAF (Caisse d'allocations familiales) de Seine et Marne.

Si les ressources du résident sont insuffisantes pour régler les frais de séjour, le résident ou son représentant peut déposer un dossier de demande d'aide sociale à l'hébergement qui devra être demandé auprès de la mairie du précédent domicile.

LES DROITS DU RÉSIDENT

CONFIDENTIALITÉ ET RESPECT DE LA VIE PRIVÉE

L'établissement est tenu de garantir le secret de l'ensemble des informations à caractère médical et social concernant le résident. Cette obligation de secret professionnel s'applique à tous les professionnels intervenants dans l'établissement.

LIBERTÉ D'ALLER ET VENIR

La liberté d'aller et venir est garantie. Le résident peut sortir librement de l'établissement.

Les éventuelles mesures individuelles restreignant ces libertés ne peuvent être envisagées que dans le but d'assurer une prise en charge adaptée aux besoins du résident, et dans le respect de son intégrité physique et de sa sécurité. Elles doivent être strictement nécessaires, et ne doivent pas être disproportionnées par rapport aux risques encourus.

LA PERSONNE DE CONFIANCE

Conformément à la loi du 2 mars 2002, toute personne reconnue capable devant la loi, peut désigner une personne de confiance, qui sera consultée, à la demande du résident, pour toute décision médicale le concernant.

LE RÉFÉRENT FAMILIAL

C'est une personne choisie par le résident qui fait le lien entre la structure, le résident et la famille. Cette personne est contactée pour toutes informations concernant le résident (hospitalisation, rendez-vous avec des spécialistes, linge, produits de toilette, sorties, ...).

LE REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES - RGPD

Les dossiers des résidents sont gérés informatiquement. L'utilisateur peut demander à avoir communication des données administratives le concernant auprès de l'établissement.

LA PERSONNE QUALIFIÉE

Conformément à la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, le résident ou son représentant légal peut faire appel, en vue de l'aider à faire valoir ses droits et à disposer d'un soutien à la résolution d'un conflit personnel ou collectif, à une personne qualifiée qu'elle choisit sur une liste affichée dans le hall de l'établissement.

LA SANTÉ

L'EHPAD « Le Fil d'Argent » est un lieu de vie et de soins bénéficiant d'une surveillance continue jour et nuit. Chaque résident dispose d'un système d'appel malade.

LE MÉDECIN COORDINATEUR

L'établissement dispose d'un poste de médecin coordonnateur chargé de la coordination des soins. Il travaille en collaboration avec les médecins libéraux.

LE CADRE DE SANTÉ

Le cadre de santé se voit confier des fonctions d'organisation des activités de soins, de management des ressources humaines. Sa principale mission regroupe l'organisation et l'évaluation des soins, en lien avec les objectifs de l'établissement.

LE PSYCHOLOGUE

L'établissement bénéficie des services d'un psychologue qui participe à l'élaboration et au suivi du projet de vie individualisé de chaque résident. Il assure également des entretiens et suivis individuels auprès des personnes accueillies et des familles si elles le souhaitent. Il anime des ateliers thérapeutiques.

LE PSYCHOMOTRICIEN

Le psychomotricien a pour mission d'élaborer un diagnostic et réaliser individuellement ou en groupe des activités d'éducation psychomotrice, de prévention, d'éducation pour la santé, de rééducation, de réadaptation des fonctions psychomotrices et de thérapie psychocorporelle.

L'ÉQUIPE SOIGNANTE

L'équipe soignante encadrée par le cadre de santé, est composée d'infirmiers, d'aides-soignants, d'agents des services hospitaliers.



LES SOINS DE NURSING

Les soins de nursing consistent dans les différentes aides à l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne (toilette, habillage, aide aux repas, prévention ou traitement de l'incontinence, etc...).

Afin de répondre aux divers degrés de dépendance des personnes, la structure est dotée d'équipements spécifiques privilégiant le confort des usagers comme des lèves personnes, des matelas anti escarres etc...

Les produits de toilette (shampooing, gel douche, savonnette, etc...) sont à la charge du résident qui devra en assurer la fourniture régulière au cours de son séjour.



LE PROJET DE VIE INDIVIDUALISÉ ET LE PROJET DE SOINS

L'ensemble des agents de l'établissement participe à l'élaboration du PVI (Projet de Vie Individualisé) de chaque résident. C'est une démarche qui vise à intégrer la dimension individuelle dans la prise en charge collective.

PÔLE D'ACTIVITÉ ET DE SOINS ADAPTÉS

Un pôle d'activité et de soins adaptés (PASA) accueille du lundi au vendredi des résidents souffrant de troubles cognitifs modérés. L'objectif est de travailler en petit groupe avec une assistante de soins en gériatrie les aspects cognitifs, physiques, et les gestes de la vie quotidienne qu'impacte la maladie.

L'ANIMATION

Les animations ont un objectif occupationnel et/ou thérapeutique. Le projet d'animation est élaboré annuellement. Le programme détaillé des animations est affiché chaque semaine.

L'établissement fait régulièrement appel à des personnes extérieures afin de diversifier les activités (chanteurs, médiation animale, enfants des écoles, etc...)

Des bénévoles proposent également des activités (loto, spectacles, décorations de Noël, etc...)



LE SPORT ADAPTÉ

Des coachs en sport adapté interviennent régulièrement et proposent différentes activités (boxe, yoga, ateliers équilibre, danse, taekwondo, etc...)



L'ESPACE SNOEZELLEN



Nous proposons également des séances «Snoezelen» pour apaiser les troubles du comportement. La salle Snoezelen est un espace spécialement aménagé à cet effet.

Cet espace a pour but de recréer une ambiance agréable, reposante qui fait appel, selon l'activité proposée aux cinq sens.

Les séances peuvent également être réalisées dans les chambres.

LES AUTRES SOINS

D'autres soins sont proposés tout au long de l'année par les soignantes comme des bains relaxants accompagnés ou non d'une séance de «toucher relationnel».

LA PRISE EN CHARGE DE LA DOULEUR

La prise en charge de la douleur des résidents accueillis est une priorité. L'établissement travaille en partenariat avec un service d'hospitalisation à domicile.

LE LIBRE CHOIX DU MÉDECIN TRAITANT

Le résident conserve lors de son séjour le libre choix de son médecin traitant.

LES INTERVENANTS EXTÉRIEURS

Des professionnels interviennent dans l'établissement (Kinésithérapeutes, pédicures, opticiens, audio-prothésistes, esthéticiennes, sophrologues, etc...).

LES ESPACES EXTÉRIEURS

L'établissement dispose de plusieurs espaces extérieurs aménagés pour des activités variées (jardinage, jeux, repas, détente, etc...).

